

ARRETE PROVISOIRE
ST 23-192
RESTRICTION DE STATIONNEMENT
4 Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy

Le Maire de la Commune du Pecq,

W le Code de la route, notamment les articles L411-1 à L411-6, R110-2, R411-2, R411-8, R411-25, R411-26,

W le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et L.2213-2, L.2212-1, L.2212-2,

W l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière,

CONSIDERANT la demande d'arrêté de l'entreprise COLAS dans le cadre de travaux d'ouverture sur réseau gaz trottoir- 4, Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy - 78230 LE PECQ

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le bon déroulement de ces travaux et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1:

Le stationnement est interdit à hauteur des travaux, 4, Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy

Les véhicules contrevenants seront enlevés et mis en fourrière.

Une déviation pour les piétons sera mise en place

ARTICLE 2:

La mesure décrite à l'article précédent entrera en application du **Lundi 2 Octobre au Lundi 9 octobre 2023 de 9h à 17h.**

ARTICLE 3:

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins de l'entreprise COLAS.

ARTICLE 4:

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification.

Fait au Pecq, le 18 septembre 2023,

Le Maire,


Laurence BERNARD

LE DU PECQ

Mairie de Pecq, 1, rue de la République - 78230 LE PECQ

Téléphone : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

E-mail : moirievillage-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

SUIVEZ-NOUS SUR : 